

Terrain à bâtir de 533 m²

**Avenue des Erables à Braine l'Alleud (formant le coin avec la
chaussée d'Alseberg)**

PRIX : Faire offre à partir de 135.000 €

(sous réserve d'acceptation par les propriétaires)



Terrain de 533 m² - Orientation Sud-Ouest
Pour la construction d'une maison 4 façades
Clôtures à charge des acquéreurs en concertation avec le n° 843

SITUATION ADMINISTRATIVE ET URBANISTIQUE

Le bien n'est pas dans un lotissement ;

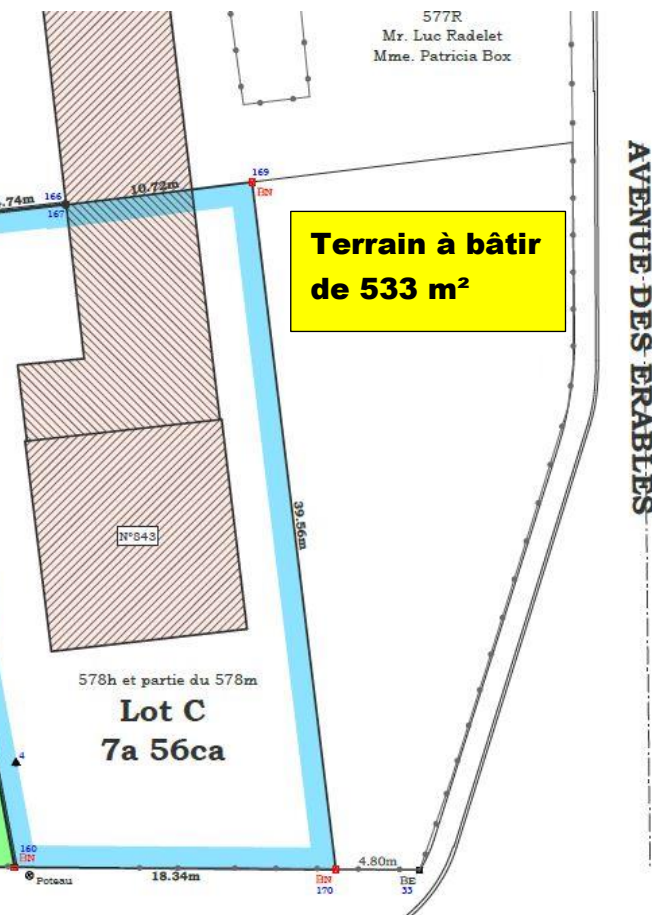
Le bien a obtenu un avis favorable du collège communal comme terrain à bâtir dans le cadre d'une division notariale des terrains voisins (voir site internet de l'agence) ;

Le bien est repris en zone d'habitat au plan de secteur de Nivelles ;

Le bien est repris au schéma de développement communal (ancien schéma de structure communal) en zone résidentielle et d'habitat isolé

Le bien est situé le long d'une voirie bénéficiant d'un équipement d'épuration des eaux usées ; le bien bénéficie d'un accès à une voirie équipée en eau, gaz et en électricité

Le bien n'est pas situé dans une zone de ruissellement et ni dans une zone inondable



Agence 66 Real Estate - IPI 505 693 & 506 362
0474/066 066 - info@agence66.be - agence66.be
Chemin des Noces 40 à 1410 Waterloo

document non contractuel

OFFRE D'ACHAT

Coordonnées du/des Offrants: _____ copie ID carte R/V en annexe
Domicilié(s) _____
GSM : _____
Email : _____

Identification du bien concerné

Le/les soussigné(s) déclarent par la présente, après avoir pris rendez-vous avec l'AGENCE 66, faire l'engagement ferme, définitif et irrévocable de se porter acquéreur du terrain à bâtir d'une surface de 533 m² sis avenue des Erables, cadastré A 577p, formant le coin avec la Chaussée d'Alseberg à droite du n° 843 à 1420 Braine l'Alleud aux conditions particulières décrites au recto, dans l'état où il se trouve, bien connu par le/ les soussignés, sans garantie de vice caché. La situation du bien a été décrite au recto. Les acquéreurs ne pourront exercer aucun recours en cas d'inadéquation du sol ou du sous-sol à leur projet. Le bien sera quitte et libre de toutes charges pour l'acte authentique de vente.

Montant et durée de l'Offre

L'offre d'achat est faite au prix de€ tous frais, droits quelconques et honoraires notariaux non compris. La présente offre est valable jusqu'au et ne peut être unilatéralement retirée par le/les offrant(s) avant cette date. L'offre qui est réceptionnée par l'Agence 66 le est réputée avoir été réceptionnée par le/les propriétaires.

Le/les offrants accepte(nt) de payer l'équivalent de 10 % du présent prix, soit.....€ à la signature du compromis et ce sur le compte de leur notaire ; le solde sera payé à l'acte authentique. (Voir modèle de compromis sur www.agence66.be)

Clause suspensive (facultative)

Le présent engagement est fait sous la condition suspensive de l'obtention d'un prêt hypothécaire de€. L'offrant devra introduire sa demande auprès d'au moins deux institutions bancaires belges. La durée de la clause suspensive est de.....jours à compter Après cette date, l'offre sera considérée comme définitive.

Engagement ferme du/des offrant(s)

Le/les offrant(s) ayant été parfaitement informé(s) sur l'immeuble, la présente offre est émise sans réserve : en cas d'acceptation par le/les propriétaire(s), la vente sera parfaite et obligera le/les offrant(s) à acheter le bien aux conditions habituelles et à celles reprises dans le présent document, sauf stipulation d'une ou plusieurs condition(s) suspensive(s), auquel cas la vente ne sera parfaite qu'à la levée de ladite ou desdites condition(s). Toutefois, le transfert de la propriété, des risques et la prise de jouissance du bien n'auront lieu qu'à la signature de l'acte authentique. Le/les offrant(s) confirme(nt) que l'acceptation de la présente offre par le/les propriétaires emportera l'accord des parties sur tous les éléments essentiels et substantiels du contrat de vente qui aura en conséquence un caractère parfait au sens de l'article 1583 du code civil; à ce titre, le/les offrants indique(nt) qu'il(s) considère(nt) comme élément(s) substantiel(s) de la vente:

Sanction en cas de non-exécution

Dans l'hypothèse où cette offre est acceptée par le/les propriétaires, et dans le cas où l'une des parties est en défaut d'exécuter ses engagements, l'autre pourra, quinze jours après injonction adressée par recommandée, soit poursuivre l'exécution forcée de la vente par voie judiciaire, soit considérer la vente résolue de plein droit. Dans les deux cas, la partie défaillante sera tenue de payer à l'autre, à titre d'indemnité, un montant fixé à 10 % du prix de vente.

Le notaire choisi le/les offrant(s) est :.....

Fait à....., le/...../.....

Signature du/des offrant(s)

(Faire précéder de la mention 'Lu et Approuvé')

En cas d'acceptation de l'offre par le/les propriétaire(s) :

Fait à....., le/...../.....

(Faire précéder de la mention « Pour accord »)

RGPD Vos données personnelles sont conservées par Agence 66 aussi longtemps que nécessaire pour le suivi de l'offre ; elles sont transmises au vendeur avec l'offre et, en cas d'acceptation, utilisées pour la rédaction du compromis. Vous avez un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et de portabilité, et vous pouvez déposer une plainte auprès de l'autorité de protection des données.